

5 avenue Henry le Chatelier 91120 PALAISEAU 01 70 26 67 00 admission@ensae.fr www.ensae.fr

NOTICE

Concours option Mathématiques, Filières MP, MPI, PC, PSI

CONCOURS POUR L'ADMISSION D'ÉLÈVES INGÉNIEURS (NON FONCTIONNAIRES) A L'ENSAE PARIS

Session 2024

SITE D'INSCRIPTION

DROITS D'INSCRIPTION

NOMBRE DE PLACES OFFERTES

Le concours d'admission des élèves ingénieurs de l'ENSAE Paris, option mathématiques, filières MP / MPI / PC / PSI, comporte des épreuves écrites d'admissibilité et des épreuves orales d'admission. L'organisation des épreuves écrites et orales est commune avec celle des épreuves obligatoires et facultatives des filières MP/MPI/PC/PSI du concours commun Mines-Ponts.

> CONDITIONS D'INSCRIPTION

Sont admis à se présenter au concours les candidats des deux sexes, français et étrangers. Aucune condition de diplôme n'est exigée.

> ORGANISATION DU CONCOURS

Les épreuves écrites et orales sont communes avec celles du concours commun Mines-Ponts. L'organisation des épreuves relève du Secrétariat Général du concours commun. La participation au concours de l'ENSAE Paris suppose l'acceptation et le respect des consignes édictées par le Secrétariat Général du concours commun Mines-Ponts et décrites dans la notice relative aux modalités d'inscription à ce concours. Les candidats sont priés de se reporter à cette notice afin d'y trouver les précisions nécessaires (cf. site internet https://www.concoursminesponts.fr/). Le calcul des points concernant l'admissibilité et l'admission est identique à celui du concours commun Mines-Ponts, notamment en ce qui concerne les coefficients des épreuves et les bonifications éventuelles.

À l'issue des épreuves écrites, sont admissibles au concours d'entrée à l'ENSAE Paris option mathématiques, filières MP MPI PC PSI, les candidats admissibles au concours commun Mines-Ponts, filières MP MPI PC PSI.

À l'issue des épreuves orales, les candidats admissibles sont classés dans le même ordre qu'à l'issue du jury du concours commun Mines-Ponts. Les candidats classés sont seuls susceptibles d'être admis en fonction de leur rang et des places disponibles.

> PROCÉDURE D'INSCRIPTION

La procédure d'inscription est définie dans le formulaire du concours commun Mines-Ponts : les candidats utilisent le site internet www.scei-concours.fr/ géré par le service concours des écoles d'ingénieurs (SCEI). Les candidats au concours d'entrée à l'ENSAE Paris, option mathématiques, filières MP, MPI, PC et PSI, doivent obligatoirement s'inscrire dans les filières correspondantes du concours commun Mines-Ponts.

> PROCÉDURE D'INTEGRATION

La procédure d'intégration s'effectue au travers de la procédure d'admission commune aux écoles d'ingénieur SCEI. Les candidats devront établir une liste de vœux, classés par ordre de préférence, de toutes les écoles qu'ils souhaiteraient intégrer, sur le site internet www.scei-concours.fr. Il est obligatoire d'établir sa liste de vœux, même pour l'intégration dans une seule école. Dès lors qu'une proposition d'intégration dans une école aura été faite à un candidat, celui-ci ne pourra plus prétendre à l'intégration dans l'une des écoles situées moins favorablement dans sa liste de vœux. Les candidats devront impérativement répondre aux propositions d'intégration qui leur seront faites dans les délais prévus par le concours Mines-Ponts. Les réponses « Oui mais » / « oui définitif » sont détaillées dans la notice du concours Mines-Ponts (https://www.concoursminesponts.fr).

> FRAIS DE DOSSIER

Les candidats à ce concours n'ont pas à s'acquitter de frais de dossier spécifiques à l'ENSAE Paris. Ils s'acquittent en revanche des frais fixés par le concours commun Mines-Ponts.

> PLACES ET CALENDRIER

50 places sont à pourvoir à ce concours de l'ENSAE Paris en filière MP
10 places sont à pourvoir à ce concours de l'ENSAE Paris en filière MPI
8 places sont à pourvoir à ce concours de l'ENSAE Paris en filière PC
12 places sont à pourvoir à ce concours de l'ENSAE Paris en filière PSI

Le calendrier des épreuves est disponible sur notre site internet www.ensae.fr.

> MODALITÉS PARTICULIÈRES

Les candidats reçus en même temps à l'École Polytechnique et à l'ENSAE Paris et ayant opté pour la première conservent pendant un an la possibilité d'être admis de plein droit à l'ENSAE Paris, dans le cas où ils ne pourraient rester élèves de l'École Polytechnique parce qu'ils ont été déclarés inaptes pour des raisons médicales.